

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2018

---

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CE505

présenté par

M. Bazin, Mme Beauvais, Mme Valérie Boyer, M. de Ganay, M. Di Filippo, M. Pierre-Henri Dumont, M. Ferrara, M. Hetzel, M. Lorion, M. Lurton, M. Minot, M. Savignat, M. Sermier, M. Straumann et M. Gosselin

-----

### ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 8.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les sanctions qui pèsent sur un producteur individuel sont trop lourdes. Les contrôleurs doivent dans ces cas-là faire preuve de pédagogie plutôt que de sanctionner. Un producteur individuel, même dans un secteur soumis à la contractualisation obligatoire, n'est pas forcément en capacité d'émettre une offre de contrat écrite.